Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026093-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémy BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026093 Actualisation du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU le tableau des effectifs de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser ce tableau afin de tenir compte de la situation des emplois au 8 septembre 2026 et de l'avancement de grade prévu au 1er octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le tableau des effectifs au 8 septembre 2026 :

  1 adjoint technique principal de 2e classe aux services techniques jusqu'au 30 septembre 2026 ;

  1 adjoint technique principal de 1re classe aux services techniques à compter du 1er octobre 2026 ;

  1 adjoint technique principal de 1re classe aux services techniques/espaces verts ;

  1 agent de maîtrise mairie/cantine ;

  2 adjoints techniques aide maternelle, garderie et cantine ;

  1 rédacteur principal de 1re classe en administration générale ;

  1 adjoint technique territorial agent polyvalent ;

  1 agent vacataire pour la distribution du bulletin selon les besoins ;

- précise que tous les emplois permanents précités sont à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026093-DE

- charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 07 09 2026

Daniel COMMAULT

Maire



Aymeric RENAUX

Secrétaire de séance

